



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité du logement et de l'aménagement du territoire****Soixante-dix-neuvième session**

Genève, 4 et 5 octobre 2018

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

**Examen de la mise en œuvre du programme  
de travail pour 2018-2019****Logements et marchés immobiliers durables****Projet de programme de travail du Groupe consultatif  
du marché immobilier pour la période 2019-2020****Note du Bureau du Comité***Résumé*

Le Comité a adopté le programme de travail du Groupe consultatif de l'immobilier pour la période 2017-2018, à sa soixante-dix-septième session (ECE/HBP/2016/3).

En 2018, le Groupe consultatif a élaboré un projet de programme de travail pour 2019-2020. Le projet a été étudié plus avant avec les bureaux du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et de son Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, qui ont approuvé le programme de travail proposé.

On trouvera, dans le présent document, le projet de programme de travail pour 2019-2020, établi sur la base de consultations avec les bureaux du Comité et du Groupe de travail.

Le Comité est invité à approuver le programme de travail du Groupe consultatif pour la période 2019-2020 et à recommander au Comité exécutif de l'adopter.



## I. Objectifs

1. Le Groupe consultatif du marché immobilier aide le Comité et le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers à mettre en œuvre leurs programmes de travail respectifs, en accordant une attention particulière au module 1 (« Logements et marchés immobiliers durables ») du programme de travail du Comité. Le Groupe consultatif du marché immobilier, qui aide le Comité et le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers à stimuler la mise en place de marchés de l'immobilier à usage d'habitation plus efficaces et plus durables, relève de ces deux organes.

## II. Activités

2. Aux termes de son mandat, (ECE/HBP/2018/6), le Groupe consultatif est chargé d'examiner en priorité les questions ci-après :

- a) Efficacité énergétique dans le secteur du logement ;
- b) Normes de construction ;
- c) Logement social et abordable et économie immobilière (y compris l'économie du partage) ;
- d) Financement du logement (y compris des produits financiers transparents et sophistiqués pour le secteur du logement) ;
- e) Gestion des immeubles d'habitation ;
- f) Évaluation et enregistrement de la propriété ;
- g) Développement urbain intelligent et durable ; et
- h) Marchés fonciers et administration des biens fonciers.

## III. Activités proposées au titre du programme de travail pour 2019-2020

3. Le Groupe consultatif mènera les activités ci-après :

a) Organiser, en coopération avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, des ateliers internationaux et des manifestations parallèles en vue de favoriser l'exécution des programmes de travail respectifs du Comité et du Groupe de travail et la diffusion d'informations sur les activités de ces organes, notamment la Charte de Genève sur le logement durable ;

b) Faire plus largement connaître la Charte en présentant des exposés à des réunions internationales et au moyen d'articles publiés dans des ouvrages et des revues et dans les grands médias, y compris les médias sociaux ;

c) Contribuer aux activités du Comité relatives aux villes intelligentes, et notamment élaborer des indicateurs et des normes ainsi que des profils et des plans d'action<sup>1</sup>. Les membres du Groupe consultatif participeront à des manifestations et à des ateliers de renforcement des capacités en qualité d'experts de la mise au point de profils de villes intelligentes. Ils aideront le secrétariat de la CEE à recueillir des fonds pour les activités futures sur la question et participeront à l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables (initiative U4SSC) ;

---

<sup>1</sup> <http://www.unece.org/housing/smartcities.html>.

d) Participer aux activités du Comité concernant l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et le logement abordable (ateliers, sessions de formation, réalisation des études décidées par le Comité et collecte de fonds pour les activités futures sur la question) ;

e) Élaborer des études portant sur les priorités thématiques susmentionnées. Les autres activités menées à l'appui du programme de travail du Comité et du Groupe de travail devront être conformes au point B3 ci-dessus. Avant d'être mises en œuvre, les nouvelles propositions devront être présentées au secrétariat pour examen par le Bureau du Comité.

4. Le Comité est invité à approuver le programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2019-2020.

---